

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



**PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS
PUBLICS ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)**



**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE
SERVICE PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU
TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017**

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE BONOU

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

SOMMAIRE

I. LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	10
V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	11
5.1. Exhaustivité des pièces demandées.....	11
5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM).....	11
5.3. Appréciation du respect des délais de passation.....	11
5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	12
5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité.....	12
VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	20
VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	20
VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	21
8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	21
8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur.....	21
8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de	23
8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés	24
8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés.....	25
IX. ANNEXES	26

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation
des Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° 066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la commune de BONOU.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Mairie de BONOU pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	14	226 522 995
	Marchés de la population mère	21	377 725 027
	%	66,67%	59,97%
2017	Marchés audités	5	132 292 162
	Marchés de la population mère	5	132 292 162
	%	100,00%	100,00%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de BONOU sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	11	0	9	1	1
2	DC	3	0	3		
Total général		14	0	12	1	1
%		100%	0%	100%		

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la totalité des procédures n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de BONOU sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOR	1		1		
	AOO	2			1	1
2	DC	2		2		
Total général		5	0	3	1	1
%		100%	0%	100%		

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que toutes les procédures n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la commune de BONOU conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Appel d'Offres Ouvert	279 479 171	16	197 121 378	11	70,53%	68,75%
	Demande de cotation	40 626 784	5	29 401 617	3	72,37%	60,00%
	Total général	320 105 955	21	226 522 995	14	70,77%	66,67%
2017	Appel d'Offres Restreint	53 199 252	1	53 199 252	1	100,00%	100,00%
	Appel d'Offres Ouvert	60 977 647	2	60 977 647	2	100,00%	100,00%
	Demande de cotation	18 115 263	2	18 115 263	2	100,00%	100,00%
	Total général	132 292 162	5	132 292 162	5	100,00%	100,00%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Prestations Intellectuelles	21 790 000	2	21 790 000	2	100,00%	100,00%
	Travaux	298 315 955	19	204 732 995	12	68,63%	63,16%
	Total général	320 105 955	21	226 522 995	14	70,77%	66,67%
	Travaux	112 112 002	5	112 112 002	5	100,00%	100,00%
	Total général	112 112 002	5	112 112 002	5	100,00%	100,00%

Commentaire :

A la lecture du tableau ci-dessus :

➤ **Gestion 2016**

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population mère 66,66% en volume et 70,77% en valeur des marchés pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

➤ **Gestion 2017**

L'appel d'offres ouvert est le seul mode de passation en 2017.

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 100% en volume et 100% en valeur des marchés pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

LISTE DES MARCHES PASSES AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016						
N° d'ordre	Référence	Objet	Type de marché	Mode de passation	Attributaire	Montant (F CFA HT)
1	N°005/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 31/05/2016	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP Alligodo dans la Commune de Bonou Lot 1	Travaux	AOO	Ets FI-BTP	16 725 038
2	N°006/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 31/05/2016	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP Gboa dans la Commune de Bonou Lot 2	Travaux	AOO	Ets ADJIBADE GROUP SARL	16 651 108
3	N°008/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 31/05/2016	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP Agbonan-Vidjannavoh dans la Commune de Bonou Lot 4	Travaux	AOO	Ets SODJINO MAHOUNAN ET FILS	16 731 676
4	N°09/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 31/05/2016	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP Agbomahan dans la Commune de Bonou Lot 5	Travaux	AOO	Ets OMO MAKANDJOU ET FILS	15 393 088
5	N°010/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 20/06/2016	Construction et équipement de nouveaux bureaux du personnel de la Mairie de Bonou Lot 1	Travaux	AOO	Ets FAMODOS & FILS	25 403 825
6	N°021/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 27/06/2016	Réfection d'un module de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP Dogba dans la Commune de Bonou Lot 5	Travaux	DC	Ets WEKEDEME & FILS	8 986 221
7	N°022/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 27/06/2016	Construction de la clôture partielle de l'EPP Affamè-Centre Lot 6	Travaux	DC	Ets EGeC-GROUP	12 683 700
8	N°023/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 22/08/2016	Etudes et contrôle de dix forages équipés de pompes à Motricité Humaine, dans la commune de Bonou	Prestations Intellectuelles	AOO	Bureau d'Etude ESSOR	8 800 000
9	N°024/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 12/08/2016	Construction de cinq boutiques à Bonou-Centre, dans la commune de Bonou	Travaux	AOO	Ets DELTA 2000	19 426 820
10	N°1G/025/SG/ST/SAFE/SPRMP du 18/11/2016	Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique/aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR) dans la commune de Bonou par approche HIMO.	Prestations Intellectuelles	AOO	HIGH LEVEL ENGINEERING	12 990 000
11	N°018/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 27/06/2016	Construction de deux salles de réunion à Wovimè (sur pilotis) et Zomaï Lot 1	Travaux	DC	Ets LA COLOMBE SARL	7 731 696
12	N°015/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 25/07/2016	Construction des bureaux de l'arrondissement de Bonou, dans la commune de Bonou Lot1	Travaux	AOO	Ets EGO-BTP	27 018 956
13	N°016/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 25/07/2016	Construction de la clôture de l'EPP Ahouanzonmè dans la Commune de Bonou Lot 2	Travaux	AOO	Ets DIVINE BAS	16 945 442
14	N°17/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 25/07/2016	Construction du logement sage-femme du centre de sante d'Assrossa, dans la Commune de Bonou Lot 3	Travaux	AOO	Ets C and E GLOBAL LTD SERVICES	21 035 425
TOTAL						226 522 995

Commentaire :

Tous les marchés de l'échantillon ont été communiqués.

Les quatorze marchés ont été passés au terme de 6 procédures distinctes comme le montre la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	11	5
2	DC	3	1
	Total général	14	6

Gestion 2017

N°	Référence	Objet	Type Marché	Mode de passation	Financement	Attributaire	Montant HT
1	N°10F/002/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 15/02/2017	Construction de six boutiques à Bonou-Centre, dans la commune de Bonou	Travaux	AOO	IFDC/ACMA/ budget communal	Sté MAF SARL	25 415 389
2	N°10F/003/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 24/07/2017	Travaux d'entretien périodique / aménagement des infrastructure de Transport Rural dans la commune de Bonou par approche HIMO	Travaux	AOO	IFDC/ACMA/ budget communal	Sté MAF SARL	45 084 112
3	N°026/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 20/12/2016	Réalisation de la clôture partielle du centre de santé d'Affamè, dans la commune de Bonou	Travaux	DC	Fonds propre	Ets MICA-PLUS SARL	8 468 000
4	N°27/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 20/12/2016	Construction de deux salles de réunion à Avlankanmè et Ahouanzonmè	Travaux	DC	PASTR	Ets GRAND-BAFAM	6 883 918
5	N°028/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 20/12/2016	Construction de six boutiques à Bonou-Centre, dans la commune de Bonou	Travaux	AOO	IFDC/ACMA/ budget communal	Sté MAF SARL	26 260 583
						112 112 002	

Commentaire : Tous les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs.

Les cinq marchés ont été passés au terme de cinq procédures distinctes.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

TABLEAU DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE (Réf/ C1 à C8)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION				Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	CCMP	
1	Existence	C1	KO	KO	KO	KO	Indisponibilité des actes de mise en place des organes
2	Conformité	C2	KO	KO	KO	KO	
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO				
		C4	KO				
		C5	KO				indisponibilité des rapports d'analyse
		C6	OK				taux d'exhaustivité appréciable (plus de 50% des pièces demandées ont été communiquées)
		C7	OK				RAS
		C8	KO				indisponibilité des preuves de publication
<u>Légende</u>							
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)						
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation profil/poste)						
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)						
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés						
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, signature par les personnes habilitées)						
C6	Qualité du système d'archivage (taux d'exhaustivité des pièces, disponibilité de salle d'archives/archives)						
C7	Existence des moyens matériels et financiers (cadre de travail, mats et mobiliers de bureau, matériels informatiques, dotations fina						
C8	Publication des décisions d'attribution						

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	72,00%	57%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. (Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la Mairie de BONOU. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP. Toutefois, il a été noté le défaut d'inscription d'un marché dans le PPM de 2016 et idem pour celui de 2017.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par la mairie de BONOU comme suit :

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2016 :

L'appréciation du délai moyen au titre de 2016 a été faite pour 9 marchés (sur les 14 marchés attendus).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 39 jours environ. Ce délai conforme aux exigences de respect du délai de validité des offres qui est fixée à 90 jours par la réglementation nationale.

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2017 :

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 a été faite pour 03 marchés (sur les 5 attendus). (La détermination du délai n'a pu être faite pour un marché pour défaut d'information suffisante)

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 38 jours environ. Ce délai conforme aux exigences de respect du délai de validité des offres qui est fixée à 90 jours par la réglementation nationale.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 4

5.4.Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

il ressort de notre revue que les marchés de demandes de cotation contrôlés sont des marchés de travaux non inscrits dans le repertoire.

5.5.Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE DE GRE A GRE :

Aucun marché de gré à gré n'a été passé par l'AC au titre des deux gestions budgétaires.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT :

➤ Gestion 2016

Aucun marché de gré à gré n'a été passé par l'AC au titre de la gestion budgétaire 2016 par la procédure d'appel d'offres restreint.

➤ Gestion 2017

- i. Marché N°10F/003/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 24/07/2017 relatif aux Travaux d'entretien périodique / aménagement des infrastructures de Transport Rural dans la commune de Bonou par approche HIMO attribué à la Sté MAF SARL pour un montant de 45.084.112 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Document justifiant le recours à la procédure d'appel d'offres restreint ;
- Preuve de notification de l'attribution provisoire.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- ANO de l'organe de contrôle à priori sur le DAO ;
- ANO de l'organe de contrôle à priori sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'autorisation préalable de la DNCMP conformément à l'article 35 du CMP ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution provisoire ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière au regard des non-conformités ci-dessus décrites.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT :

➤ Gestion 2016

1. Marché N°005/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 31/05/2016 relatif à la Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP Alligodo dans la Commune de Bonou Lot 1 attribué à l'Ets FI-BTP pour un montant de 16.725.038 F CFA HT
2. Marché N°006/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 31/05/2016 relatif à la Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP Gboa dans la Commune de Bonou Lot 2 attribué à l'Ets ADJIBADE GROUP SARL pour un montant de 16.651.108 F CFA HT
3. Marché N°008/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 31/05/2016 relatif à la Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP Agbonan-Vidjannavoh dans la Commune de Bonou Lot 4 attribué à l'Ets SODJINOU MAHOUNAN ET FILS pour un montant de 16.731.676 F CFA HT
4. Marché N°09/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 31/05/2016 relatif à la Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP Agbomahan dans la Commune de Bonou Lot 5 attribué à l'Ets OMO MAKANDJOU ET FILS pour un montant de 15.393.088 F CFA HT
5. Marché N°010/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 20/06/2016 relatif à la Construction et équipement de nouveaux bureaux du personnel de la Mairie de Bonou Lot 1 attribué à l'Ets FAMODOS & FILS pour un montant de 25.403.825 F CFA HT

Les cinq marchés ci-dessus sont des marchés allotis (en 5 lots) attribués suivant la même procédure.

Les Pièces manquantes

Preuve de notification du marché ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur le DAO ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution provisoire.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces cinq marchés est irrégulière.

6. Marché N°024/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 12/08/2016 relatif à la Construction de cinq boutiques à Bonou-Centre, dans la commune de Bonou attribué à l'Ets DELTA 2000 pour un montant de 19.426.820 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Dossier d'Appel d'offres
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- ANO de l'organe de contrôle à priori sur l'attribution provisoire.

Les points forts (forces) relevés

Inscription du marché dans le PPM 2016 ;

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution provisoire ;
- Le marché soumis à notre appréciation n'est approuvé.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

7. Marché N°023/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 22/08/2016 relatif aux Etudes et contrôle de dix forages équipés de pompes à Motricité Humaine, dans la commune de Bonou attribué au Bureau d'Etude ESSOR pour un montant de 8.800.000 F CFA HT

Les Pièces manquantes

Preuve de notification du marché ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur le DAO ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution provisoire.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces cinq marchés est irrégulière.

8. Marché N°1G/025/SG/ST/SAFE/SPRMP du 18/11/2016 relatif aux Etudes techniques, contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique/aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR) dans la commune de Bonou par approche HIMO. Attribué à l'entreprise « HIGH LEVEL ENGINEERING » pour un montant de 12.990.000 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Dossier de manifestation d'intérêt ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- PV d'attribution provisoire ;
- Preuve d'approbation du marché.

Les points forts (forces) relevés

Néant

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution provisoire ;

Conclusion : La procédure ayant abouti à l'attribution du marché est frappée de nullité, en raison du défaut d'inscription du marché sur le Plan de Passation des Marchés publics de 2016 (article 20 de la loi N°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public).

9. Marché N°015/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 25/07/2016 relatif à la Construction des bureaux de l'arrondissement de Bonou, dans la commune de Bonou Lot1 attribué à l'Ets EGO-BTP pour un montant de 27.018.956 F CFA HT
10. Marché N°016/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 25/07/2016 relatif à la Construction de la clôture de l'EPP Ahouanzonmè dans la Commune de Bonou Lot 2 attribué à l'Ets DIVINE BAS pour un montant de 16.945.442 F CFA HT
11. Marché N°17/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 25/07/2016 relatif à la Construction du logement sage-femme du centre de sante d'Assrossa, dans la Commune de Bonou Lot 3 attribué à l'Ets C and E GLOBAL LTD SERVICES pour un montant de 21.035.425 F CFA HT

Les trois marchés ci-dessus sont des marchés allotis (en trois lots) attribués suivant la même procédure.

Les Pièces manquantes

Preuve de notification du marché ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur le DAO ;

- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution provisoire.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces trois marchés est irrégulière.

➤ **Gestion 2017**

- ii. Marché N°10F/002/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 01/02/2017 relatif à la Construction de six boutiques à Bonou-Centre, dans la commune de Bonou attribué à la Sté MAF SARL pour un montant de 25.415.389 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Dossier d'appel d'offres ;
- Procès-Verbal d'ouverture des offres ;
- Procès-verbal d'évaluation et d'analyse des offres ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

Inscription du marché dans le PPM 2017 ;

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution provisoire.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

- iii. Marché N°028/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 20/12/2016 relatif à la Construction de six boutiques à Bonou-Centre, dans la commune de Bonou attribué à la Ste MAF SARL pour un montant de 26.260.583 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

Néant ;

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution provisoire.

Conclusion : La procédure ayant abouti à l'attribution du marché est frappée de nullité, en raison du défaut d'inscription du marché sur le Plan de Passation des Marchés publics de 2017 (article 20 de la loi N°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public).

PROCEDURES DE DEMANDE DE COTATION**➤ Gestion 2016**

12. Marché N°021/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 27/06/2016 relatif à la Réfection d'un module de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP Dogba dans la Commune de Bonou Lot 5 attribué à l'Ets WEKEDEME& FILS pour un montant de 8.986.221 F CFA HT
13. Marché N°022/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 27/06/2016 relatif à la Construction de la clôture partielle de l'EPP Affamè-Centre Lot attribué à l'Ets EGeC-GROUP pour un montant de 12.683.700 F CFA HT
14. Marché N°018/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 27/06/2016 relatif à la Construction de deux salles de réunion à Wovimè (sur pilotis) et Zomaï Lot 1 attribué à l'Ets LA COLOMBE SARL pour un montant de 7.731.696 F CFA HT

Les trois marchés ci-dessus sont des marchés allotis (en six lots) attribués suivant la même procédure.

Il a été observé que le mode de passation utilisé (demande de cotation) n'est celui indiqué au regard des seuils de passation (article 2 du décret n°2011-479 du 08 juillet 2011). En effet, pour la détermination du seuil de passation, il a été considéré de façon séparée le montant de chaque marché alors qu'il aurait fallu prendre en compte le montant cumulé de l'ensemble des lots à attribuer.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés est irrégulière.

➤ Gestion 2017

- iv. Marché N°026/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 20/12/2016 relatif à la Réalisation de la clôture partielle du centre de santé d'Affamè, dans la commune de Bonou attribué à l'Ets MICA-PLUS SARL pour un montant de 8.468.000 F CFA HT

Les Pièces manquantes

Preuve de notification du marché ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur le DAO ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution provisoire.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces cinq marchés est irrégulière.

- v. Marché N°27/16/SG-ST-CPMP-CCMP-SPRMP du 20/12/2016 relatif à la Construction de deux salles de réunion à Avlankanmè et Ahouanzonmè attribué à l'Ets GRAND-BAFAM pour un montant de 6.883.918 F CFA HT

Les Pièces manquantes

Preuve de notification du marché ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur le DAO ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'information des soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution provisoire.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces cinq marchés est irrégulière.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires étudiées, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier, le consultant a adressé à l'autorité contractante la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution financière des marchés.

Malgré nos multiples relances et les engagements pris lors de la séance de restitution, aucune pièce de règlement ne nous a été communiquée.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	" Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

En l'absence des documents, le consultant ne peut évaluer la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle au sein de l'AC.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	14	14	1	7%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	14	14	9	64%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	14	14	9	64%	RAS	Absence de la preuve de publication pour apprécier le délai
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant par le DAO
8	Evaluation des offres	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	14	14	14	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	14	14	0	0%	RAS	RAS
13	Approbation du contrat	14	14	1	7%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				17,35%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				72,00%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				24,09%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 24%.

Nous notons une Performance **satisfaisante**.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	6	6	2	33%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	1	1	0	0%	Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	6	6	4	67%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	6	6	0	0%	RAS	Absence de la preuve de publication pour apprécier le délai
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de procedures n'ayant par le DAO
8	Evaluation des offres	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	6	6	6	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	6	6	0	0%	RAS	RAS
13	Approbation du contrat	6	6	1	17%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				15,48%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				57,00%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				27,15%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 27,5%.

Nous notons une Performance **satisfaisante**.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

L'indisponibilité des preuves de règlement ne permet pas au consultant d'apprécier la performance liée à l'exécution financière des marchés.

IX. ANNEXES**ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	TIYO Emile	Secrétaire Général
2	NOUHOHEFLIN Gérard	C/ST
3	TOWANOU Alexandre	Membre S/PRMP

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nom de l'Autorité Contractante : Mairie de Bonou.

Date de tenue de la séance de restitution : 30 Janvier 2020

Heure de démarrage : 11h 55 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe en annexe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

- Aucune pièce collectée.
- Cependant, une séance de travail a eu lieu avec l'AC et tous les marchés audités ont été revus. Certaines pièces manquantes ont été retrouvées.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

- Les pièces manquantes non retrouvées lors de cette séance de restitution seront recherchées ;
 - Les mandats de paiement ;
- Ces pièces seront communiquées aux auditeurs au plus tard le 04 Février 2020.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de la Mairie de Bonou.

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante ainsi que leurs AOF respectives.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Problème d'archivage.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné l'échantillon suivant l'approche des risques qui se présente de la manière suivante :

BEC SARL

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO	279 479 171	16	197 121 378	11	70,53%	68,75%
	DC	40 626 784	5	29 401 617	3	72,37%	60,00%
	Total général	320 105 955	21	226 522 995	14	70,77%	66,67%
2017	AOR	53 199 252	1	53 199 252	1	100,00%	100,00%
	AOO	60 977 647	2	60 977 647	2	100,00%	100,00%
	DC	18 115 263	2	18 115 263	2	100,00%	100,00%
	Total général	132 292 162	5	132 292 162	5	100,00%	100,00%

Conclusions de l'audit :➤ **Gestion 2016**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Bonou sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
1	AOO	11		IRR	NUL	IMP
2	DC	3		9	1	1
Total général		14	0	3	1	1
%		100%	0%	12	1	1
				100%		

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées d'irrégulières, de nulles et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Bonou sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
1	AOR	1		IRR	NUL	IMP
2	AOO	2		1		
3	DC	2			1	1
Total général		5	0	2	1	1
%		100%	0%	3	1	1
				100%		

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul

42

BEC SARL

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées d'irrégulières, de nulles et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Ces opinions pourront être modifiées en fonction de la documentation qui sera communiquée aux auditeurs au cours de cette séance de restitution et/ou dans le délai retenu de commun accord avec l'Autorité Contractante.

3.3. Sur les plaintes

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

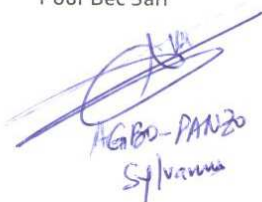
3.4. Sur l'exécution financière et l'obtention des relevés de dépenses et preuves de paiement

Mandats de paiement en cours de collecte. (Mardi 04 février 2020)

Heure de fin : 14h 00 mn

Fait à Bonou, le 30 Janvier 2020

Pour Bec Sarl


AGABO-PANZO
Sylvanna

Pour l'autorité contractante


Sanké OUSOU
(SCA)

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : Mairie de Bonou

Cotonou, le 30/01 /2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	AGBO-PANZO Sylvanus	Auditeur BEC Sarl	9769539 bec_scp@yahoo.fr	
2	TOWANOU Alexandre	Membre SPRMP	9715 06 94 alexto609@yahoo.com	
3	OUSSOU Jeanne	SGA	979243 03	
4	BANY Y. Marcelin	C/SDG	975442 80	
5	NOUHOUELIN M. Gerard	C/ST Bonou	67780036 nouhouelin@yahoo.fr	
6	DAUFANT J. KERVANOU	C/SCMP Bonou	97773934 / 60951845 jdaufant@yahoo.fr	
7	ASSA M. Ambroise	Secrétaire SCMP Bonou	97964518 mambroiseclara@gmail.com	

ANNEXE 3 : Tableaux d'exhaustivité

➤ Gestion 2016

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offre ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction d'un module de 03 salles de classes avec bureau et magasin à l'EPP Alligodo lot 1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	1	0	0	15	9	60%	
2	Construction d'un module de 03 salles de classes avec bureau et magasin à l'EPP GBOA lot 2	0	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	1	0	0	15	9	60%	
3	Construction d'un module de 03 salles de classes avec bureau et magasin à l'EPP Vidjannavoh lot 4	0	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	1	0	0	15	9	60%	
4	Construction d'un module de 03 salles de classes avec bureau et magasin à l'EPP Agbomanhan lot 5	0	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	1	0	0	15	9	60%	
5	Construction des bureaux de l'arrondissement de BONO/ commune BONOU lot1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	1	0	0	15	9	60%	
6	Construction de la clôture du domaine de l'EPP Ahouanzonmè lot 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	1	0	0	15	11	73%	

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
7	Construction logemenet sage femme du centre de santé d'assrossa, commune BONOU lot 3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	1	0	0	15	11	73%	62%
8	Construction de cinq boutiques à BONOU cetre dans la commune BONOU	0	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	0	1	0	0	15	9	60%	
9	Etude et contôle de dix forages équipés de pompes	1	1	0	1	1	1	1	0	1	NA	1	0	0	1	0	0	15	9	60%	
10	Travaux de construction et équipement de nouveaux bureaux du personnels de la mairie	1	0	0	1	1	1	1	1	0	NA	1	0	0	1	0	0	15	8	53%	
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																					

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offre ouvert avec pré-qualification

		Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions								Attribution et Négociation			Contractualisation			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	%GLOBAL
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2						3		4			5								6			7						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x					
1	Etudes techniques et surveillance des travaux d'entretien périodique/ Aménagement des ITR dans la commune de BONOU par 'approche participative HIMO	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	11	0	0	1	1	0	1	1	NA	0	1	0	0	23	20	87%	87%	

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation

		Demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
	Contrat de marché relatif aux travaux de construction de eux salles de reunion à wom sur pilotis dans la commune	0	0	0	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	1	0	NA	13	8	62%	67%
	Travux de réalisation de la cloture partielle au centre de santé d'affamè dans la commune de BONOU	0	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	0	0	NA	13	9	69%	
1	Refection d'un module de trois salles de classes	0	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	0	0	NA	13	9	69%	

Taux moyen d'exhaustivité est de 72%

➤ Gestion 2017

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offre ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Affermage des AEV d'Atchonsa et d'Agbonan dans la commune de BONOU	0	0	1	1	1	1	1	1	0	NA	0	0	0	1	0	0	15	7	47%	52%
2	Travaux de construction de six boutiques à BONOU centre dans la commune de BONOU	0	0	1	1	1	1	1	1	0	NA	0	0	0	1	0	0	15	7	47%	
3	Travaux de construction de six boutiques à BONOU dans la commune de BONOU	0	0	1	1	1	1	1	1	0	NA	0	0	0	1	0	0	15	7	47%	
4	Travaux d'entretien périodique aménagement des ITR dans la commune BONO par approche HIMO	1	0	0	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	0	0	15	10	67%	
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																					
Consigne : Dans chaque case, veuillez mettre « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																					

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global	Taux
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5							
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p					
1	Travaux de construction de deux salles de reunion à AHOUANZONME et AVLANKANME	1	1	1	0	0	1	1	1	1	NA	0	0	NA	1	0	NA	13	8	62%	62%	
2	Réalisation de la clôture partielle du centre de santé d'affamè dans la commune de BONOU	1	1	1	0	0	1	1	1	1	NA	0	0	NA	1	0	NA	13	8	62%		
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																						

moyen d'exhaustivité est de 57%

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 4 : Tableau de détermination du délai moyen de passation

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Construction d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin à l'EPP Allegogo de la commune de BONOU	Défaut de la date de publication	4	29	69	102
2	Construction d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin à l'EPP Gboa dans la commune de BONOU lot2	Défaut de la date de publication	4	29	69	102
3	Construction d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin à l'EPP Agbonan Vidjannavoh dans la commune de BONOU lot 4	Défaut de la date de publication	4	29	69	102
4	Construction d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin à l'EPP Agbohan dans la commune de BONOU	Défaut de la date de publication	4	29	69	102
5	Travaux de construction et équipement de nouveaux bureaux du personnel de la mairie de BONOU lot 1	-	9	-	-	9
6	Travaux de construction de cinq boutiques à BOUNOU centre dans la commune de BONOU	-	4	-	-	4
7	Etude technique contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique aménagement des infrastructures de transport rural (ITR) dans la commune de BONOU par approche participative avec la méthode HIMO exercice 2016	-	-	-	-	0
8	Construction des bureaux de l'arrondissement de BONOU lot1	31	13	32	53	129
9	Construction de la clôture du domaine de l'EPP AHOUANZOME lot2	31	13	32	53	129
10	Construction logement sage femme du centre de santé d'Assrossa commune de BONOU	31	13	32	53	129
11	Refecton d'un module de trois salles de classes plus bureau et magasin à l'EPP Dogba dans la commune de BONOU	-	15	25	100	140
12	Travaux de construction de deux salles de réunion à WOVIME sur pilotis et Zomai dans la commune de BONOU lot 1	-	15	25	100	140
13	Construction de la clôture partielle de l'EPP Affamè-Centre lot6	-	-	-	-	0
14	Etude et contrôle de dix forages équipés de pompes à motricité humaine dans la commune de BONOU	-	-	-	-	0
TOTAL						1088
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						347
Volume de marchés concernés (pertinents)						9
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						39

➤ **Gestion 2016**➤ **Gestion 2017**

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Travaux de construction d'entretien périodique aménagement des infrastructure de transport rural dans la commune de de BONOU par approche participative	20	35	70	32	157
2	Construction de six boutiques à BONOU dans la commune de BONOU	24	Défaut de la date d'attribution provisoire	Défaut de la date d'attribution provisoire	44	68
3	Réalisation de la clore partielle du centre de santé d'Affamè dans la commune de BONOU	Défaut de la date de publication	Défaut de la date de publication	15	45	60
4	Construction de deux salles de réunion à Avlakanmè et Ahouanzoumè	Défaut de la date de publication	1	4	15	20
5	Construction de six boutique à Bonou-centre dans la commune BONOU	24	3	2	44	73
TOTAL						378
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						115
Volume de marchés concernés (pertinents)						3
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						38